

LE STRESS DÛ À LA CHALEUR : UN DANGER SAISONNIER

Le gouvernement McGuinty conseille vivement aux travailleurs de se protéger contre le stress dû à la chaleur

NOUVELLES

Le 5 juin 2008

En été, les journées chaudes et humides présentent un danger supplémentaire : le stress dû à la chaleur. Le gouvernement de l'Ontario peut fournir des conseils et des renseignements qui visent à aider les employeurs et les travailleurs à se protéger contre ce danger saisonnier.

Combinée à d'autres facteurs comme l'effort physique, la perte de liquide, la fatigue et certains problèmes de santé, la chaleur peut entraîner des affections, des incapacités et même la mort.

Le stress dû à la chaleur peut toucher n'importe qui, même des personnes jeunes et en forme, et il est à surveiller dans différents milieux de travail. Les symptômes du stress dû à la chaleur comprennent une transpiration excessive, des maux de tête, des éruptions cutanées, des crampes, des étourdissements et des évanouissements.

CITATIONS

« Avec la venue de l'été, la chaleur et l'humidité devraient augmenter, ce qui peut entraîner des risques pour les personnes qui travaillent à l'intérieur ou à l'extérieur, a déclaré [Brad Duguid](#), ministre du Travail. Les employeurs et les travailleurs doivent collaborer pour reconnaître les symptômes du stress dû à la chaleur et prendre les précautions nécessaires pour protéger tout le monde. »

« Le stress dû à la chaleur représente un problème de santé bien réel dans certains secteurs d'activité, a expliqué Ilma Bhunnoo, spécialiste en hygiène professionnelle à l'Association pour la prévention des accidents industriels. Les employeurs et les employés doivent connaître les conditions pouvant causer le stress dû à la chaleur, être en mesure de reconnaître les symptômes et savoir ce qu'il faut faire pour éviter les affections liées à la chaleur. »

FAITS EN BREF

- Les personnes les plus menacées par le stress dû à la chaleur sont celles qui travaillent dans des ambiances thermiques chaudes, comme les fonderies, les fours et les boulangeries, ou qui travaillent à l'extérieur durant l'été.
- Une exposition prolongée au stress dû à la chaleur peut mener à un coup de chaleur, lequel peut entraîner la mort.
- Il arrive souvent que les victimes d'un coup de chaleur ne reconnaissent pas les symptômes. Leur survie peut alors dépendre de la capacité de leurs collègues de les détecter et d'obtenir tout de suite une assistance médicale.

POUR EN SAVOIR PLUS

[Directives concernant le stress dû à la chaleur](#) du ministère du Travail

[Prévention du stress dû à la chaleur](#) de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Rubrique « heat stress » du site Web [Prevention Dynamics](#)

Susan McConnell, bureau du ministre, 416 326-7710
Bruce Skeaff, ministère du Travail, 416 326-7405

ontario.ca/travail-nouvelles
Available in English